

# Solidarités CANTON DE LA CHAPELLE SUR ERDRE Ecologie

N° 20 – Octobre 2005

Journal d'information citoyenne

## *Projet d'aménagement et de développement durable à La Chapelle : trois grands axes*

Les idées écologistes progressent ! Chaque agglomération est tenue d'élaborer son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Maintenant, une grosse partie du travail restera à faire pour que ce ne soient pas uniquement les idées qui progressent (et que l'on s'en tienne à de beaux discours avec « développement durable » à toutes les lignes !). Faisons en sorte que les actions suivent. Le PADD est un projet non contraignant, il devra se traduire en actes dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est, lui, contraignant. Dans le cadre de la réflexion en cours sur le PADD à La Chapelle, Solidarités Ecologie met en avant trois axes majeurs : préserver et valoriser notre patrimoine vert (notamment agricole), maîtriser l'urbanisation et accélérer les projets de transports non ou peu polluants.

### *Un patrimoine vert préservé et valorisé*

La Chapelle est une commune riche de son patrimoine vert, le PADD doit permettre sa valorisation. Ce patrimoine comprend les vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Rupt. **Ces vallées doivent continuer à être exclues de l'urbanisation.** Il faut par ailleurs affirmer l'intention de **les rendre accessibles**

aux marcheurs en maintenant et en créant des emplacements réservés pour les cheminements futurs.

Ce patrimoine vert chapelain englobe les espaces destinés à l'agriculture, **la vocation agricole à long terme de ces zones doit être affirmée.** C'est ainsi une garantie pour les exploitants que leur activité restera viable et pourra être transmise.

Il nous faut également **maintenir la diversité du paysage** : conserver les haies refuges de la faune et les abris pour le bétail, étudier les cheminements de façon à concilier activité agricole et détente des promeneurs.

Il est important de prendre en compte le paysage urbain autant par l'architecture que par le végétal. L'affichage publicitaire est un élément de dégradation de ce paysage.

### *Une urbanisation maîtrisée*

L'urbanisation de la commune doit être maîtrisée, cela suppose un certain nombre de décisions. La **création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)** pour l'habitat permet à la collectivité de choisir la vocation de ces zones et le rythme de construction des logements. Ainsi, en plus de la mixité sociale qui est devenue

la règle, il faut envisager la mixité inter-génération, des activités commerciales et de services, des espaces de détente et de convivialité, c'est le concept d'**éco-quartier** (décidé par la ville de Nantes pour l'aménagement de l'Ile de Nantes).

Le **Plan de Déplacement Urbain** est une des bases du PADD. Il préconise de densifier les zones desservies par les transports en commun. C'est le cas du centre ville, cela aura pour conséquence un renforcement du commerce qui bénéficiera d'une clientèle de proximité importante. Ces mesures ont également un autre but : elles régulent le coût des terrains, devenu trop élevé aujourd'hui.

Il sera également important de réserver un espace pour de futures installations sportives, un espace pour différentes manifestations telles que les cirques et pour d'autres activités de loisirs.

L'extension des zones d'activité doit pouvoir se faire le long du Boulevard

Becquerel en prolongement d'Erdre Active.

### *Des transports économes en énergie*

L'énergie est une question primordiale en termes de développement durable, à La Chapelle comme ailleurs. Le **train-tram et la liaison ligne1 - ligne2** avec parkings relais sont des projets très attendus. Ils sont à réaliser en urgence pour reporter une part importante des déplacements en automobile vers le transport en commun.

Nous devons réserver de nouveaux emplacements pour la création d'un **réseau de circulations douces**, pour cyclistes et piétons, reliant quartiers et villages au centre ville et au réseau de transport en commun.

Le souci de l'énergie c'est aussi l'incitation dans tout projet individuel ou collectif à utiliser les énergies renouvelables et, pour tous, à économiser l'énergie. ■

---

## *Une vision globale pour de nouveaux terrains de football*

Le nombre de licenciés en football est important à la Chapelle sur Erdre. La ville est équipée de quatre terrains : un à Massigné, un à Gesvrine et deux au Buisson de la Grolle.

L'ACC Foot demande la réalisation d'un terrain en gazon synthétique car le terrain en herbe du Buisson de la Grolle ne permet pas de jouer plusieurs fois par semaine ni pendant toute la saison. En effet, le gazon est vite détérioré ou devient impraticable en période de pluies.

Il est envisagé de créer ce nouveau terrain au Buisson de la Grolle, ce qui empiéterait sur l'espace réservé au Cross de l'Erdre et sur une zone boisée. Solidarités Ecologie n'y est pas favorable. Nous pensons qu'il faut profiter du renouvellement du PLU pour évaluer avec tous les clubs sportifs les besoins en équipements **pour les années à venir** et réserver une (ou plusieurs) zone(s) permettant de les réaliser. Il est probable notamment que les footballeurs auront dans l'avenir de nouvelles demandes d'installations.

Cela nous paraît être une démarche de « développement durable ». ■

## *Eoliennes : ouf !*

Les sénateurs ont judicieusement fait comprendre aux députés que leurs restrictions à la construction d'éoliennes allait à l'encontre du développement durable.

Il faut dire que nos députés avaient à nouveau écouté le lobby du nucléaire qui continue à leur faire croire que cela nous rend indépendants au plan énergétique, qui continue à minimiser les risques et à cacher l'impasse de la gestion des déchets radioactifs. L'argument de la gêne pour le paysage ne tient pas quand on compare les éoliennes aux lignes à très haute tension avec leurs pylônes en treillis et les câbles qui les relient.

.Solidarité Ecologie se réjouit que le projet d'implantation de plusieurs éoliennes dans le nord de la commune soit à nouveau possible. ■

---

## *Bientôt une antenne de 67 mètres à Gesvrine*

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est en train d'implanter son central d'appels pour tout le département sur son site de Gesvrine.

Le local est installé au fond de la vallée de Gesvres, aussi, pour joindre tous les lieux du département par ondes hertziennes, il est envisagé de construire une antenne de 67 mètres de haut.

Pour éviter de construire cette antenne, Solidarités Ecologie a suggéré d'utiliser une autre méthode de transmission en utilisant des relais intermédiaires. Cette solution est réaliste puisqu'elle sera utilisée comme 2<sup>ème</sup> circuit de secours.

Cela a été écarté par le SDIS. Les habitants de Gesvrine vont donc bientôt voir l'antenne existante remplacée par une autre beaucoup plus haute. ■

---

## *Sur votre agenda...*

- **Réunion publique sur le PADD le 11 octobre à 20h30** à Capellia.

- **Forum social du pays nantais du 30 septembre au 14 octobre**,

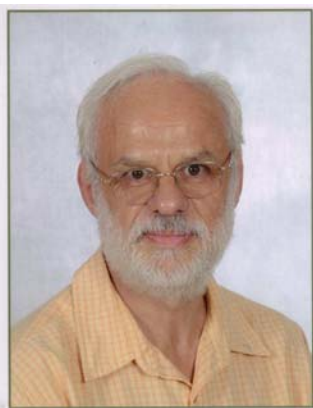
programme sur : <http://www.fsl-paysnantais.org>, et en particulier le 6 octobre à partir de 18 h, quatre ateliers suivis d'un débat sur le thème "une autre ville est possible", à la maison de quartier des Dervallières

- **Théâtre de la troupe La Fourmilière, "Comme un parfum de kérosène"**, présenté par Solidarités Ecologie, **le 1<sup>er</sup> octobre à 20h30 à Fay de Bretagne, le 26 novembre à 20h30 à Grandchamp des Fontaines**. Il y aura d'autres représentations : Puceul le 9/10, Blain le 29/10 et Plessé 19/11.

- **Une conférence-débat sur les enjeux de l'eau dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau aura lieu le 21 octobre à 20h30 à Nort sur Erdre, salle Sud**. Intervenant d'Eau et Rivières de Bretagne. Solidarités Ecologie s'y associe. La consultation nationale a lieu jusqu'au 2 novembre, renseignements sur cette consultation : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr) ,

## Occupons-nous de ce qui nous regarde !

Association citoyenne, Solidarités Ecologie s'implique dans la vie du canton, et plus particulièrement dans celle de la commune de La Chapelle sur Erdre. Six élus écologistes sont actifs dans la vie politique municipale, Pierre Biland, Murielle Charles, Laurence Debordes, Isabelle Verdon-Gergaud, Gilbert Galliot et Joseph Violain. Gilbert Galliot est l'un des trois représentants de La Chapelle à la Communauté Urbaine de Nantes.



*Gilbert Galliot,  
Conseiller municipal,  
l'un des trois délégués  
à la CUN*

Gilbert Galliot participe activement à la commission urbanisme et, à ce titre, il se trouve particulièrement impliqué dans l'ensemble des réflexions d'aménagement en cours : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce bulletin a d'ailleurs une conception particulière car il contient une double page réalisée par l'ensemble des élus écologistes et alternatifs de la Communauté Urbaine pour présenter leurs positions dans ces réflexions d'aménagement urbain.

Solidarités Ecologie s'implique aussi en ayant son mot à dire sur les questions qui touchent notre environnement : choix d'aménagement sur La Chapelle, éoliennes, choix énergétiques...

Il est fondamental que les citoyens que nous sommes tous, s'occupent de ce qui les regarde. Quand on voit au niveau national nos hommes politiques dénués de réels projets, enfermés dans la gestion et dans leurs querelles d'ambitions personnelles, on se dit qu'il est heureux que la « société civile » soit là pour faire bouger les choses, alerter, porter des idées neuves et remettre en cause le système économique et politique actuel.

Il y aura une réunion publique à la Chapelle sur le PADD le 11 octobre 2005 et une enquête publique sur le PLU courant 2006, nous y sommes tous attendus. ■

**Solidarités Ecologie - Allée des  
Simonnières  
44240 La Chapelle sur Erdre**

**Rédaction :** Michel LACOURARIE,  
Geneviève LEBOUTEUX, Yves PIF-  
FARD, Dominique VERDIER.

ISSN N° 1270-2927

dépôt légal : Septembre 2005

Imprimerie La Contemporaine – Nantes

**Bulletin d'adhésion :**  
NOM, Prénom :

Adresse :

E-mail :

Adhère à Solidarités Ecologie  
Allée des Simonnières

44240 La Chapelle sur Erdre

Cotisation indiv. 11,5 € ; couple 15,5 € ;  
chômeurs et étudiants 4,5 €

## PLAN LOCAL D'URBANISME : CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

### Les étapes à venir

Des réunions publiques vont avoir lieu sur chaque commune. Les élus Verts, Régionalistes et Solidaires vous proposent ce document pour que chacun d'entre vous puisse se faire son idée et surtout, aille donner son avis.

Pour construire la ville, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), correspond à un document d'orientation. Il doit, selon nous, garantir un logement pour chacun, des déplacements accessibles, suffisants et économes en énergie,... la préservation de notre environnement, une qualité

du vivre ensemble en bâtissant une ville solidaire.

Cette démarche s'oppose fermement au laisser-faire du libéralisme économique. Un développement non maîtrisé pèserait sur les femmes et les hommes qui habitent notre agglomération. La place des collectivités territoriales est essentielle pour structurer l'aménagement du territoire et les services publics.

La



### Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. tient compte de la diversité des fonctions urbaines - logements, commerces, équipements,... - et traduit en règlements les orientations prises par le P.A.D.D.

Le P.L.U. doit permettre d'assurer l'équilibre entre renouvellement

urbain et développement maîtrisé, développement de l'espace rural et préservation des zones agricoles, forestières et la protection des espaces naturels et des paysages.

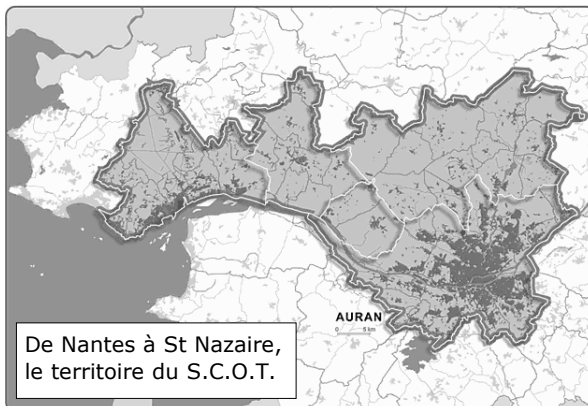
**Le P.L.U. vise à construire une ville durable et solidaire.**

## En clair...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui permet de coordonner, dans une logique de

développement durable, les politiques d'urbanisme, de transports, d'environnement, d'habitat, etc...

Le SCOT regroupe les intercommunalités de Nantes, St Nazaire, Erdre et



### Schéma de cohérence territoriale (SCOT) :

#### *Points forts pour l'avenir de la métropole Nantes—St Nazaire*

Pour nous, le S.C.O.T. doit contenir des décisions prises en concertation avec les acteurs et habitants concernés afin de :

- développer l'offre en transports collectifs et déplacements doux.
- garantir à tous un logement décent.
- maîtriser nos énergies, développer la production d'énergies renouvelables.
- garantir un environnement durable.
- développer une économie qui réponde aux besoins de production, de services, d'emplois à créer et de solidarités à mettre en oeuvre.
- développer les pôles de recherche comme les pôles universitaires.

Désirant l'aménagement d'un territoire cohérent et économe des deniers publics, nous continuons à nous opposer à trois grands projets, qui figurent actuellement dans le projet de SCOT :

- **L'aéroport international de Notre Dame des Landes\***
- **L'extension du port à Donges est**
- **Un nouveau pont sur la Loire entre Nantes et Saint Nazaire.**

Gros consommateurs d'argent public, d'espaces et d'énergie, contraires au développement durable, ces trois projets sont selon nous inutiles et nuisibles.



## Programme Local de L'Habitat (P.L.H.) :

Les loyers s'envolent et repoussent toujours plus loin des villes les foyers modestes, favorisant l'étalement urbain. Nous sommes fermement opposés à cette logique.

La spéculation foncière, conséquence d'un droit de propriété surdimensionné, creuse les inégalités et rend difficile l'exercice du droit au logement. Le PLH doit permettre l'intervention publique en obligeant chaque commune à construire des habitations à loyers modérés.

Cette politique doit être dotée de moyens financiers conséquents. Nous proposons un outil qui empêche la spéculation foncière et produise les terrains indispensables à la construction nouvelle.

**Face à l'urgence, une production importante de logements à faible loyer est aujourd'hui indispensable.**

**Le droit au logement doit devenir obligatoire au même**

Nantes Métropole, territoire d'application du PLU, du PLH et du PDU



## Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

Issu de la Loi sur l'Air, il définit les objectifs pour les transports, la circulation et le stationnement. L'axe prioritaire du P.D.U, c'est de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

La politique du "tout voiture" est de moins en moins supportable : embouteillages, colonisation de l'espace public, pollutions de l'air et effet de serre,... De plus, la montée inéluctable des prix des carburants continuera de pénaliser d'abord les plus défavorisés.

L'objectif de ce P.D.U. est d'atteindre l'équilibre (50/50) entre la voiture et les autres modes de transport dans nos déplacements quotidiens. Actuellement, la part des modes alternatifs n'est que de 40%. Le P.L.U. doit fournir les espaces nécessaires au développement des transports collectifs, de la pratique du vélo et des cheminements piétons.

## *Pour nous, voici les urgences*

**Un habitat** accessible à tous, économe en énergie et en espace, ceci dès sa conception (isolation, matériaux sains,...).

**Concrètement**, nous proposons une production de 1000 logements à loyer modéré par an dont 100 réservés aux situations d'urgence. Objectif : qu'il n'y ait plus de logements insalubres ou indignes dans 5 ans.

**Un développement économique** durable.

**Concrètement**, le PLU doit intégrer une desserte systématique en transports en commun pour les zones d'activité. Une réglementation exigeante doit encadrer les sites qui accueillent des activités à risque au sein de l'agglomération. Les espaces dédiés à l'économie sociale et solidaire doivent être multipliés.

**L'énergie et l'eau** : Maîtriser et utiliser les ressources existantes.

**Concrètement**, il faut innover et permettre la production locale d'énergie (éolien, géothermique, solaire, cogénération, biogaz,...).

Le raccordement aux réseaux de chaleur doit être rendu obligatoire pour tous les bâtiments qui en sont proches. Les nouvelles constructions doivent intégrer notamment les chauffe-eau solaires, la récupération d'eau de pluie pour les chasses d'eau et pour l'arrosage des jardins.

**Un Plan de Déplacements**

**Urbains** qui limite la place de la voiture et participe à la solidarité entre quartiers et communes.

**Concrètement**, il faut développer les alternatives à la voiture, doubler les stationnements vélo, passer de 350 à 800 km de voies cyclables, lancer la ligne 5 (axe lourd de transport en commun vers l'île de Nantes), relier les lignes de tramway 1 et 2, au nord de l'agglomération, et assurer la continuité des cheminements

## *Voilà les enjeux des toutes prochaines années*

**Le groupe des élus Verts, Régionalistes et solidaires de Nantes Métropole**

Immeuble Magellan  
5 Rue Vasco-de-Gama—44000 Nantes

Tél. : 02 40 99 92 72 ou 02 40 99 92 74

Messagerie : jean-francois.tallio@nantesmetropole.fr

Patricia.cormerais-dupre@nantesmetropole.fr

Cartographie :

**Ce document se veut un support de réflexion.**

**Les possibilités de nous exprimer sur la ville que nous voulons vont être nombreuses : faites-vous entendre..**